

Compte-rendu de réunion APiCy, Mairie Valserhône Lundi 17/11/2025 de 16h30 à 18h

Mairie de Valserhône

Benjamin VIBERT – Adjoint à l'environnement et aux mobilités

Patrick PERREARD – Adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique

Nabyl SAIDI – Directeur mutualisé Urbanisme, stratégies opérationnelles et mobilités – Terre Valserhône l'Interco

Delphine CHARBONNEL, chargée de mission mobilités et aménagement du territoire

Michel SEGUY, Directeur de la sûreté intercommunale

APiCY

Victor KOHLER, président APiCY

Peter LOOSLI, membre du bureau d'APiCY et représentant au sein du collectif Ciclable

Tor BOTHNER, Gautier PREAU, Catherine MULTARI, Dominique GRIMM, François

MAURY, membres du bureau d'APiCY

Michel SURO, membres de l'antenne Terre Valserhône d'APiCY

Points abordés lors de cette réunion :

- Mise en place des rues Zone 30 Double-sens cyclable
- D101 Rond-point de la Gendarmerie - Carrefour de la rue du 19 mars 1962
- Rue du Pont
- Information sur la mise en place de Vélos en Libre Service
- Autres points évoqués : rencontres de la mairie avec ATMB, système d'auto-partage CITIZ



Zone 30 km/h – demande de mise en place de double sens cyclables

La municipalité n'est pas opposée à ce principe, sauf si cela entrave à la sûreté et sécurité des usagers dans l'espace public. Par ailleurs, il est conditionné par la mise en place d'une signalisation horizontale (marquage) et verticale, et doit tenir compte du schéma directeur cyclable. P. Perréard évoque même la possibilité d'un arrêté pour l'interdire lorsque les conditions de matérialisation et de sécurisation ne sont pas réunies. A titre d'exemple, Patrick Perréard considère que la rue de la République serait dangereuse vu son étroitesse, depuis que les trottoirs ont été élargis lors de la réfection de la rue, et la densité de circulation.

APICY rappelle les intérêts reconnus par le CEREMA (fiche N°14 Juillet 2019) au double sens cyclable en zone 30 :

Avantageux pour les cyclistes, le double-sens cyclable favorise leur pénétration au cœur des villes, raccourcit les distances à parcourir.

Il favorise la sécurité du fait d'une meilleure visibilité réciproque des protagonistes.

Il est avantageux aussi pour la collectivité, car il se met rapidement en place sans travaux lourds de voirie et permet un meilleur maillage du réseau cyclable.

Cette mesure modère la vitesse des véhicules motorisés et développe le réseau cyclable.

Le double-sens cyclable est le régime normal de fonctionnement et son interdiction réglementaire doit être dûment justifiée pour des raisons de sécurité.

La commune reconnaît également l'intérêt de ce dispositif, mais souhaite étudier la faisabilité au cas par cas (avec avis technique du CEREMA).

Est évoqué aussi la dangerosité de la circulation des trottinettes électriques sur les trottoirs dont l'usage s'est développé pour les derniers km réalisés par les pendulaires entre le parking de leur voiture et la gare. La municipalité, qui le déplore, va apposer des logos «interdit pour les trottinettes sur les trottoirs du centre-ville ». Des verbalisations d'usagers en trottinettes ont eu lieu en gare et à proximité par la Police municipale.

APICY pense que le marquage des double-sens cyclables peut aussi apaiser la circulation des trottinettes.

APICY et la municipalité de Valserhône conviennent d'organiser une réunion de travail spécifique sur ce sujet, pour réfléchir aux rues qui pourraient passer en double sens cyclable et celles qu'il vaudrait mieux interdire. Delphine Charbonnel transmettra un plan des rues en sens unique sur Valserhône mais ne peut s'engager sur un délai de transmission. APICY demande à ce que le plan soit transmis pour travail en interne avant la fin d'année.



Mise en place de Vélos en Libre-Service

La Communauté de communes a attribué l'appel d'offres (sur délégation de la région) à la Société B2eBike pour 45 vélos répartis sur 9 stations à Valserhône, 1 station à Confort et 1 à Billiat, avec un engagement de 3 ans.

Les vélos seront avec roues pleines, une bonne puissance et un système d'attache performant. La géolocalisation permettra d'établir des statistiques sur les lieux de départ et d'arrivée.

Stations VLS pour Valserhône :

- Gare
- Rue de la république, devant l'office de tourisme
- Arlod
- Lancrans
- Credo
- Vouvray
- Chatillon
- St Exupéry
- Pole Santé

APICY s'associera volontiers à la communication de la mise en place de ce nouveau service mais fait remarquer que la réussite du développement de la mobilité à vélo passe aussi par le développement du réseau cyclable sécurisé qui est pour le moment très pauvre. Les usagers ne se sentent pas du tout en sécurité dans les rues de Valserhône et cela constitue un véritable frein à la mobilité active.

APICY évoque aussi la volonté du Grand Genève que toute la métropole soit équipée des mêmes vélos afin de faciliter la mobilité active transfrontalière.

Genève accueillera le rassemblement mondial Velo-City en 2028. Organisé par la Fédération européenne des cyclistes (ECF) il est considéré comme le rendez-vous mondial de référence en matière de mobilité cyclable. Cette rencontre, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2028, réunira chercheurs, décideurs et représentants de l'industrie pour échanger à Genève sur l'avenir du vélo comme mode de transport durable.

D101 Rond-point de la Gendarmerie - Carrefour de la rue du 19 mars 1962

La mairie de Valserhône va mettre à profit la réfection de chaussée prévue par le Département, sur proposition de ce dernier, pour créer une voie piétons-vélo séparée (voie verte) –

Ce projet fait l'objet d'une APCP et est budgété. Coûts des travaux : 1,4 Million d'euros HT auquel il faut ajouter 400 k euros HT d'études.



Présentation du plan stade « projet » des études de maîtrise d'œuvre par B. VIBERT et D. CHARBONNEL :

Rappel : La voie piéton-vélo ne peut pas être réalisée côté gendarmerie et caserne des pompiers jusqu'au chemin des Gorges car les pompiers et gendarmes sont autorisés à rouler à forte vitesse. Il y a un veto du département d'un point de vue réglementaire.

Après consultation d'APICY, les entrées et sorties sur la voie cyclable ont été revues. Reste la question de la priorité des voitures ou des vélos et de sa signalisation à l'entrée des commerces et entreprises. : Après vérification, D. Charbonnel confirme que la priorité est bien donnée à la voie verte au niveau des accès riverains (signalisée par un marquage au sol vert + picto vélo et cycle)

Planning des travaux :

- Juin à décembre 2025 : Améliorations réseaux par la régie des Eaux
- à partir de février 2026 : début des travaux pour une durée prévisionnelle de 6 mois, hors aléas

Prévu en 2026 (études) - 2027 (travaux), en phase 2 : réfection des enrobés du CD01 jusqu'au rond-point avec l'avenue Saint Exupéry (Carrefour Bel-Air).

Projet d'aménagement de l'avenue Saint Exupéry 2027-2028

Ces travaux seront réalisés après les travaux du réseau de chaleur urbain prévus en 2026, et selon programmation des réfections de chaussées du CD01

Mise en service de la consigne vélo en gare

TER a mis en service une consigne collective à vélo de 72 places en septembre 2025. Mr Vibert constate une très faible utilisation de la nouvelle consigne payante en gare de Bellegarde. Des vélos sont attachés à l'extérieur de la consigne. Il faut être détenteur d'une carte OURA et prendre un abonnement TER + vélo (35€/an, 5€/mois, 1€/j). APICY et la municipalité conviennent de cette situation, du fait d'avoir une consigne payante alors qu'auparavant elle était gratuite. Toutefois, les anciennes consignes individuelles sont toujours accessibles. La nouvelle consigne collective vient compléter l'offre de stationnement vélo en gare.

APICY a déjà fait une communication sur son site internet pour informer de la mise en place de cette consigne sécurisée.

Plan des mobilités du département de l'Ain

En juillet 2025, le Département a confirmé aux collectivités que le programme de déploiement des aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage départementale est entièrement suspendu voire supprimé, en rapport aux incertitudes sur le budget.



Autres points évoqués

- Système d'auto-partage CITIZ : B. VIBERT nous informe que deux véhicules hybrides seront mis en place en décembre 2025. Les voitures seront stationnées Avenue de la Gare
- Rencontres de la mairie avec ATMB : suite à la réunion organisée par APICY avec le Département et ATMB concernant la D101, des échanges ultérieurs ont eu lieu entre la mairie et ATMB. Différents projets ont été évoqués : éco-pont pour les animaux, réfection du pont-route des Etournelles (propriété d'ATMB) et/ou création d'une passerelle mixte vélos-piétons
- Aménagement des berges du Rhône : les travaux ont démarré en novembre. La tranche sur le terrain de la friche GOYOT sera menée ultérieurement pour une question de dépollution des sols qui va être couteuse. Il subsistera donc une discontinuité entre Coupy et Arlod. Le détail du projet est disponible sur le site internet de la commune : <https://www.valserhone.fr/372-les-berges-du-rhone.htm>

Points en suspens, non traités dans l'ordre du Jour de cette réunion

Quartier de la Pierre :

Voir compte rendu du 11 juin 2025

Rue du Pont

Voir compte rendu du 11 juin 2025

Points proposés à l'ordre du jour par APICY à traiter lors d'une prochaine réunion :

- Résultats du baromètre FUB
- Sécurisation des vélos à Arlod, rue de l'industrie
- Cartographie des chemins piétonniers

